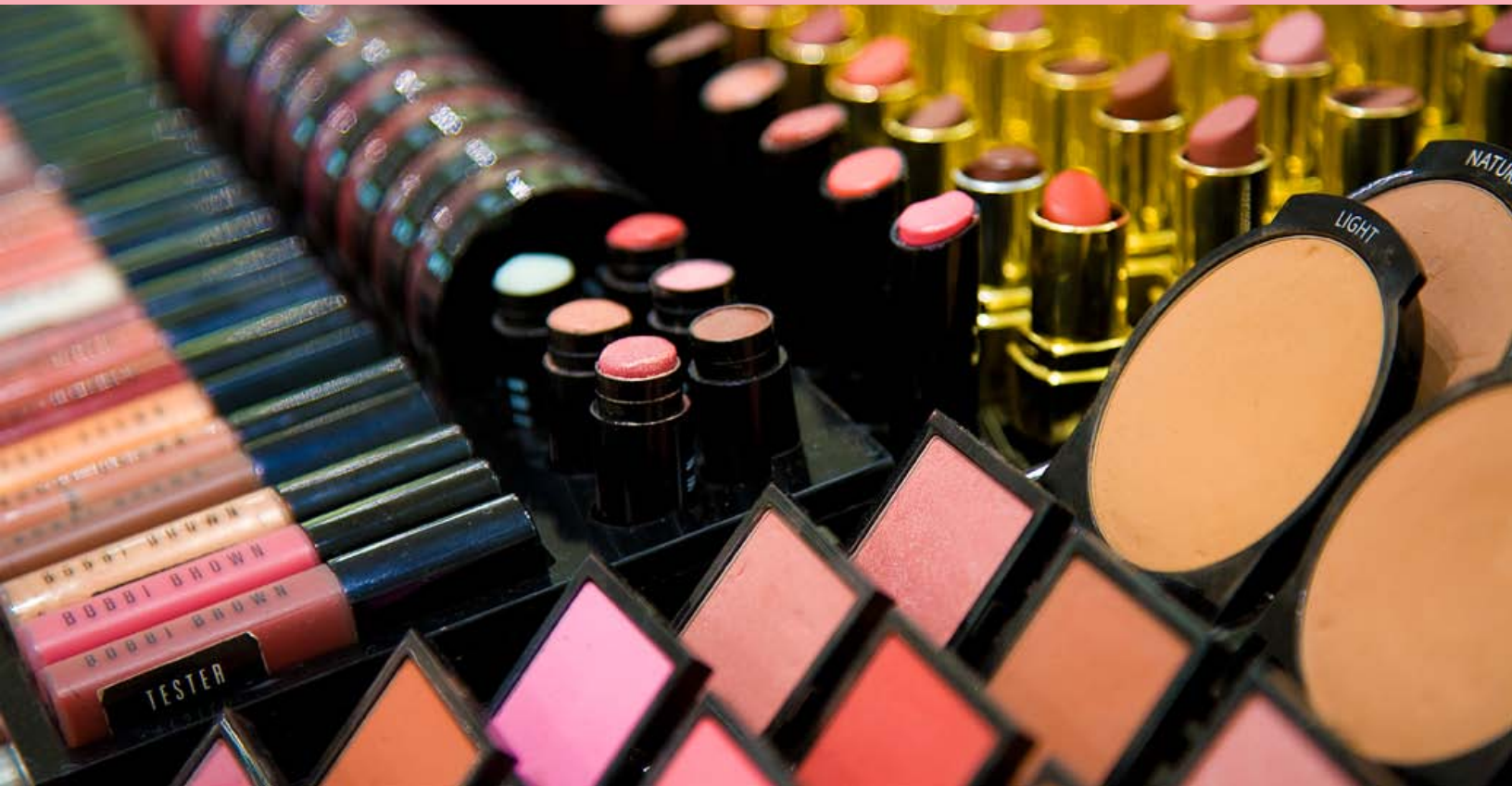


Ce qui  
importe  
le plus

c'est le contenu



SONDAGE SUR LES INGRÉDIENTS TOXIQUES CONTENUS DANS NOS PRODUITS COSMÉTIQUES



Fondation  
David  
Suzuki

## CE QUI IMPORTE LE PLUS, C'EST LE CONTENU

Sondage sur les ingrédients toxiques contenus dans nos produits cosmétiques

Octobre 2010

**AUTEUR** : Lisa Gue

**REMERCIEMENTS** : De nombreuses personnes ont contribué à faire de ce projet une réalité. Un remerciement particulier à : D<sup>re</sup> Meg Sears, D<sup>re</sup> Peggy Olive, D<sup>r</sup> Darryl Luscombe, Myriam Beaulne, D<sup>re</sup> Anne Rochon Ford, Christie Sambell, D<sup>r</sup> David Boyd et Stacy Malkan pour leurs précieux conseils, commentaires et suggestions contribuant à améliorer plusieurs éléments de ce rapport; les collaborateurs de la Fondation David Suzuki, Lindsay Coulter, Catherine Orer, Jode Roberts, Jason Curran, Ian Hanington, Michelle Molnar et John Werring; et les bénévoles de la Fondation David Suzuki, Sarah Laloum, Tony Gee, Katie Ablett, Sarah Shapiro, Emmanuelle Siron, Laurie Archambault, Erin Callary et François Richard.

Enfin, un grand merci à tous les citoyens qui ont pris le temps de participer à notre sondage.

**GRAPHISME ORIGINAL** : Tony Gee, Lunabird Communications et Emmcreation

**CONCEPTION** : Nadene Rehnby et Pete Tuepah, [www.handsonpublications.com](http://www.handsonpublications.com)

**TRADUCTION** : Transperfect

Les données de catalogage avant publication (Canada) pour ce livre sont disponibles à la Bibliothèque nationale du Canada.

ISBN 978-1-897375-35-8

Ce rapport peut être téléchargé sans frais à  
[www.davidsuzuki.org/fr/publications](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications)

Ce rapport est aussi disponible en anglais



**Fondation  
David  
Suzuki**

219-2211 4e Avenue Ouest, Vancouver, C.-B. V6K 4S2

Tél. : 604-732-4228 Téléc. : 604-732-4428

Numéro sans frais : 1-800-453-1533

[fondation@davidsuzuki.org](mailto:fondation@davidsuzuki.org)

[www.davidsuzuki.org/fr/](http://www.davidsuzuki.org/fr/)

# Table des matières



Résumé .....	5
Introduction.....	7
Les douze ingrédients à éviter.....	9
Résultats du sondage .....	12
La réglementation canadienne des produits cosmétiques a besoin de se refaire une beauté.....	23
Conclusion et recommandations.....	25
Notes.....	29

« J'ai commencé à rechercher des produits pour la peau moins toxiques pour le bien de mon bébé de 11 mois, mais après avoir lu deux ou trois choses à ce sujet, je suis choquée et extrêmement préoccupée par ce que je me mets moi-même sur la peau. »

— Dora, Vancouver, participante au sondage

« Je n'ai pas été surprise de découvrir que mes produits de soins contenaient des ingrédients toxiques mais, une fois encore, très déçue. »

— Gisèle, Sherbrooke, participante au sondage





# Résumé

**QU'EST-CE QUI VOUS VIEN À L'ESPRIT QUAND VOUS PENSEZ À LA POLLUTION?** Sûrement pas le shampoing, le savon ou la lotion pour les mains que vous utilisez. Pourtant, certains produits chimiques que l'on retrouve dans les produits de soins personnels ne sont pas de toute beauté. Des chercheurs américains ont identifié 10 500 produits chimiques industriels utilisés comme ingrédients cosmétiques, notamment des agents carcinogènes, pesticides, éléments toxiques pour la santé reproductive, perturbateurs endocriniens, plastifiants, solvants de dégraissage et agents surfactants.

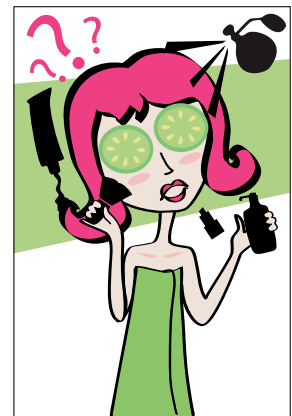
Au printemps 2010, la Fondation David Suzuki a invité les Canadiens à tirer leur rideau de douche et à participer à un sondage en ligne sur les ingrédients toxiques contenus dans leurs cosmétiques. Nous avons demandé aux participants de vérifier si les listes d'ingrédients comportaient 12 groupes de produits chimiques – une douzaine d'ingrédients à éviter qui sont liés à des problèmes de santé et d'environnement, dont le cancer, les maladies reproductives, l'asthme et les allergies graves.

Ce rapport résume les principaux résultats du sondage, souligne les faiblesses du cadre législatif au Canada en matière de produits chimiques toxiques dans les cosmétiques et présente des recommandations en vue de renforcer les lois et réglementations afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

Plus de 6 200 personnes ont participé à notre sondage, fournissant des informations au sujet de plus de 12 500 produits de soins personnels. Les résultats sont troublants :

- Près de 80 pour cent des produits signalés contiendraient au moins l'un des douze ingrédients à éviter;
- Plus de la moitié de tous les produits signalés contiendraient plusieurs des douze ingrédients à éviter;
- Sur plus de 1 000 produits, la liste d'ingrédients n'était pas clairement indiquée.

Autre constatation tout aussi troublante, les lacunes règlementaires en matière d'étiquetage des ingrédients cosmétiques ont pour effet que la liste des ingrédients est incomplète pour de nombreux produits. Les fabricants n'ont notamment pas l'obligation de divulguer les ingrédients des fragrances sur l'étiquette du produit. En lieu et place, le terme générique de parfum est indiqué, ce qui représente un mélange mystérieux de dizaines de produits chimiques au bas mot.



Ce rapport souligne les faiblesses du cadre législatif au Canada en matière de produits chimiques toxiques dans les cosmétiques et présente des recommandations afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

De même, les produits de soins personnels qui sont réglementés comme « drogues » en raison de leurs propriétés thérapeutiques qu'on leur attribue (par ex. dentifrice contre le tartre, désinfectants tuant les bactéries, crèmes de beauté avec protection solaire) ne sont pas assujettis aux exigences d'étiquetage des ingrédients cosmétiques.

En dépit de ces lacunes, les cosmétiques sont le seul type de produit, à part les aliments, pour lesquels les consommateurs canadiens ont obtenu le droit de connaître les ingrédients chimiques qu'ils contiennent. Par conséquent, les consommateurs peuvent chercher à éviter certains produits chimiques toxiques, au moins en partie, dans leurs produits de toilette, et plusieurs le font. Trois participants sur cinq ont indiqué qu'ils vérifient la liste des ingrédients avant d'acheter des produits de soins personnels. Mais les résultats du sondage indiquent à quel point il est difficile, même pour le consommateur avisé, d'éviter les produits chimiques les plus préoccupants. La recommandation « c'est à l'acheteur d'être prudent » n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de protéger la santé des gens et l'environnement contre une exposition inutile aux produits toxiques. Le gouvernement a un rôle à jouer en exigeant des listes d'ingrédients faciles à consulter et, avant tout, en interdisant la présence de substances chimiques nocives dans nos produits.

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des participants au sondage étaient d'avis qu'il faudrait durcir les lois sur les cosmétiques au Canada.

La Fondation David Suzuki offre les recommandations suivantes pour protéger notre santé et la santé de notre environnement contre l'exposition inutile aux produits chimiques toxiques contenus dans les cosmétiques.

1. Remplacer les ingrédients potentiellement nocifs des cosmétiques par des options plus sûres.
2. En guise de mesure intermédiaire, mettre en place un étiquetage de danger pour les ingrédients liés aux problèmes de santé chroniques, tel que recommandé par la Société canadienne du Cancer, et renforcer les critères de certification EcoLogo<sup>MC</sup> pour les produits de soins personnels.
3. Exiger l'approbation de la composition chimique des cosmétiques avant leur mise en marché; permettre l'accès public à une base de données disponible en ligne et contenant les informations soumises par les fabricants.
4. Étendre les restrictions en matière d'ingrédients cosmétiques aux « ingrédients non intentionnels » (par ex. impuretés, sous-produits de fabrication).
5. Étendre les restrictions en matière d'ingrédients et les exigences d'étiquetage aux produits de soins personnels réglementés comme « drogues ».
6. Exiger des fabricants qu'ils divulguent les ingrédients précis des fragrances.
7. Interdire l'utilisation des termes « non parfumé » et « sans parfum » dans le marketing des produits qui contiennent des ingrédients de fragrance (notamment des agents masquants).
8. Interdire les produits ménagers antibactériens, dont les cosmétiques, tel que recommandé par l'Association médicale canadienne.
9. Limiter l'utilisation des termes « naturel » et « organique (biologique) » dans le marketing des produits qui contiennent des ingrédients non biologiques et synthétiques.
10. Étendre les exigences de divulgation des ingrédients à d'autres genres de produits de consommation, notamment les produits d'entretien ménager, les jouets et le mobilier.

Télécharger le rapport complet à [www.davidsuzuki.org/fr/publications](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications).



98 pour cent des participants au sondage étaient d'avis qu'il faudrait durcir les lois sur les cosmétiques au Canada.



# Introduction

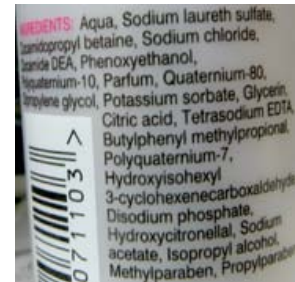
**QU'EST-CE QUI VOUS VIENT À L'ESPRIT QUAND VOUS PENSEZ À LA POLLUTION?** Sûrement pas le shampoing, le savon ou la lotion pour les mains que vous utilisez. Pourtant, certains produits chimiques qu'on retrouve dans les produits de soins personnels<sup>a</sup> ne sont pas de toute beauté. Des chercheurs américains ont identifié 10 500 produits chimiques industriels utilisés comme ingrédients cosmétiques, notamment des agents carcinogènes, pesticides, éléments toxiques pour la santé reproductive, perturbateurs endocriniens, plastifiants, solvants de dégraissage et agents surfactants.<sup>1</sup>

En 2004, le Règlement sur les cosmétiques du Canada ont fait l'objet d'une mise à jour, afin que les fabricants soient tenus d'énumérer les ingrédients sur les emballages de vente.<sup>2</sup> Lorsque cette exigence est entrée en vigueur en 2006, les longues listes de produits chimiques obscurs qui sont apparues sur les étiquettes de produits de soins personnels ont fait les manchettes dans tout le pays. Les gens ont eu la surprise de découvrir que des produits de marques populaires contiennent des dizaines d'ingrédients chimiques.

À part la longueur des listes d'ingrédients nouvellement dévoilées, l'exigence d'étiquetage a confirmé les inquiétudes au sujet de la présence d'innombrables ingrédients potentiellement dangereux dans les cosmétiques. Nous achetons ces produits pour assurer l'hygiène et l'apparence soignée de tous les membres de notre famille. La nouvelle que certains produits contiennent un cocktail de substances chimiques potentiellement dangereuses a été un choc pour la plupart des consommateurs.

Ce sont de ces produits que nous nous enduison le corps. Plusieurs ingrédients faisant l'objet de préoccupations peuvent être absorbés par la peau et entrer directement en contact avec les tissus sensibles, les organes et les glandes. De plus, les produits chimiques dans les cosmétiques qui partent sous la douche ou qui s'écoulent dans les égouts à la fin de la journée peuvent contaminer l'eau et nos écosystèmes aquatiques.<sup>3</sup>

Dans la plupart des cas, la quantité d'un produit chimique préoccupant lors d'une seule application d'un cosmétique particulier est très faible. Pourtant, il n'est pas rare qu'un cosmétique donné contienne de multiples ingrédients liés à des risques pour la santé et l'environnement et, chaque jour, la plupart d'entre nous utilisons plusieurs produits. Toutes ces petites doses finissent par s'additionner et se combinent aux autres substances toxiques qui se trouvent dans l'air que nous



Beaucoup de marques populaires présentent des listes d'ingrédients qui dépassent de loin la dizaine. Par exemple, le shampoing Nioxin pour cheveux normaux à apparence clairsemée affiche une liste de 61 ingrédients. Le lait hydratant Jergens Naturals Hydratant Quotidien en compte 34.

<sup>a</sup> Dans ce rapport, les termes *produits de soins personnels* et *cosmétiques* sont utilisés comme synonymes.

respirons, l'eau que nous buvons, la nourriture que nous consommons et les produits fabriqués que nous utilisons au travail et à la maison. Certains ingrédients cosmétiques sont persistants et bioaccumulables; l'exposition à ces substances chimiques peut augmenter au fur et à mesure qu'elles s'accumulent dans l'environnement.

En outre, certaines de ces substances chimiques peuvent avoir des effets nuisibles même à petites doses. En particulier, les scientifiques savent depuis des années que l'exposition chronique à de faibles niveaux de perturbateurs endocriniens et de composés faiblement actifs pour le système endocrinien dans l'environnement peut affecter les fonctions hormonales.<sup>4</sup> L'American Chemical Society reconnaît que les effets de ces faibles doses ne peuvent pas être prédits par les tests à forte dose réalisés sur les animaux<sup>5</sup> – ce qui a néanmoins étayé les conclusions que les produits chimiques actuellement utilisés offrent une sécurité acceptable.

L'exigence d'étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques a représenté une victoire importante pour les consommateurs au Canada. En effet, en dépit de lacunes importantes dans la réglementation, les cosmétiques sont le seul type de produit, à part les aliments, pour lesquels les consommateurs canadiens ont obtenu le droit de connaître les ingrédients chimiques qu'ils contiennent. Au départ, beaucoup de gens ont espéré que cette transparence amènerait les fabricants à améliorer la formulation de leurs produits et à élaborer des gammes de produits qui ne contiendraient pas autant d'ingrédients préoccupants. Certaines sociétés ont effectivement relevé le défi mais, malheureusement, les ingrédients toxiques sont encore présents dans de nombreux produits de soins personnels.



Sur une période de trois mois, plus de 6 200 personnes ont participé à notre sondage, fournissant des informations au sujet de plus de 12 500 produits.

## CE QUI IMPORTE LE PLUS, C'EST LE CONTENU.

Au printemps 2010, la Fondation David Suzuki a invité les Canadiens à tirer leur rideau de douche et à participer à un sondage en ligne sur les ingrédients toxiques contenus dans les cosmétiques. Nous voulions enquêter sur la prévalence de 12 produits chimiques faisant l'objet de préoccupation dans les produits que les Canadiens utilisent régulièrement. Nous espérons aussi que notre sondage inciterait les consommateurs à regarder de plus près la liste des ingrédients sur les cosmétiques et à appuyer des efforts en vue d'une meilleure réglementation pour empêcher l'emploi de produits chimiques toxiques dans les produits de consommation, en particulier lorsque des substituts plus sûrs sont disponibles.

Sur une période de trois mois, plus de 6 200 personnes ont participé à notre sondage, fournissant des informations au sujet de plus de 12 500 produits. Ce rapport présente un résumé et une analyse des réponses et se conclut par des recommandations en vue de renforcer le Règlement sur les cosmétiques du Canada et d'autres normes connexes.

## DÉFINITIONS

**BIOACCUMULATION** : L'augmentation à la longue de la concentration d'un contaminant dans un organisme ou dans la chaîne alimentaire.

**PERSISTANT** : Un contaminant qui ne se dégrade pas facilement dans l'environnement, ce qui accroît le potentiel de l'exposition environnementale à cette substance.

**PERTURBATEUR ENDOCRINIEN** : Un contaminant qui imite les hormones et interfère avec le système endocrinien qui règle la croissance, le métabolisme, le développement sexuel, la reproduction et d'autres fonctions physiques.



# Les douze ingrédients à éviter



**AVEC 10 500 AGENTS CHIMIQUES** utilisés comme ingrédients dans les produits de soins personnels,<sup>6</sup> il n'était simplement pas réaliste de tous les aborder dans notre sondage. C'est pourquoi nous avons décidé de nous concentrer sur une douzaine d'agents chimiques très préoccupants qu'on retrouve dans une large palette de produits courants. Pour mettre au point cette liste abrégée, nous avons étudié les travaux de plusieurs organismes scientifiques et groupes de pression respectés, notamment Campaign for Safe Cosmetics, Breast Cancer Fund, Environmental Defence, l'Association pour la santé environnementale de la Nouvelle-Écosse (Guide des produits les moins toxiques), Toxic Free Canada (CancerSmart) et Action cancer du sein de Montréal. Nous avons également consulté la base de données Skin Deep, présentée par Environmental Working Group, sur les substances chimiques contenues dans les produits de soins personnels et examiné les listes de références internationales sur les dangers chimiques, en particulier la Directive sur les cosmétiques et le Règlement sur la classification et l'étiquetage de l'Union européenne .

Certains produits chimiques préoccupants ont dû être exclus, car ils n'apparaissent pas sur les listes d'ingrédients au Canada. Le phtalate de diéthyle, ou DEP, en est un bon exemple. Il est largement utilisé dans les mélanges de fragrances cosmétiques pour que la senteur persiste. Les phtalates sont soupçonnés d'être des perturbateurs endocriniens <sup>7</sup> et ils ont été associés à la réduction du nombre de spermatozoïdes chez les hommes et à des anomalies reproductrices du fœtus mâle en développement (lorsque la mère a été exposée à ces produits pendant sa grossesse), parmi d'autres effets sur la santé.<sup>8</sup> Les métabolites de phtalate ont aussi été liés à l'obésité et à la résistance à l'insuline chez les hommes.<sup>9</sup> Santé Canada a récemment annoncé des règlements interdisant six phtalates dans les jouets d'enfants, relevant des preuves que l'exposition aux phtalates pourrait causer une défaillance du foie et des reins chez les jeunes enfants lorsqu'ils sucent ou mâchent des produits contenant des phtalates pendant une période prolongée.<sup>10</sup> Le DEP aurait été un candidat idéal pour notre sondage, cependant les fabricants ne sont pas obligés d'indiquer en détail tous les ingrédients des fragrances sur l'étiquette du produit. En lieu et place, le terme générique de parfum est indiqué, ce qui représente un mélange mystérieux de dizaines de produits chimiques au bas mot. Ainsi, nous n'avons pas pu demander aux participants du sondage si leurs produits contenaient du phtalate de diéthyle. Sans une analyse de laboratoire, il n'y a aucun moyen de le savoir.

Notre sondage a mis l'accent sur une douzaine de produits chimiques préoccupants qui se retrouvent dans une vaste gamme de produits d'usage courant.



Téléchargez notre guide du consommateur sur les douze ingrédients à éviter. Conservez-le dans votre portefeuille et utilisez-le pour vérifier la liste des ingrédients sur les produits de soins personnels avant de faire un achat. [www.davidsuzuki.org/fr/publications/](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/)

En ayant à l'esprit ces différentes constatations, nous avons décidé de mener notre enquête sur les douze ingrédients suivants dans certains cas en regroupant des produits chimiques apparentés. Ils sont indiqués ici en caractères gras en utilisant la convention d'appellation que Santé Canada exige pour les listes d'ingrédients des cosmétiques canadiens.<sup>b</sup>

### 1. **BHA et BHT**

Se retrouvent dans les produits hydratants, le maquillage et d'autres produits et sont suspectés d'interférer avec les fonctions hormonales et d'être cancérigène (BHA). Nocifs pour les poissons et la faune.

### 2. Les colorants dérivés du goudron de houille: **p-phenylenediamine** et des colorants identifiés par « CI » suivi de cinq chiffres<sup>c</sup>

La p-phénylènediamine est utilisée dans certaines teintures pour cheveux; d'autres couleurs sont employées dans de nombreux produits cosmétiques. Ils pourraient être cancérigènes et contenir des métaux lourds toxiques pour le cerveau.

### 3. **DEA, cocamide DEA et lauramide DEA**

Se retrouvent dans les cosmétiques crémeux et moussants tels que les produits hydratants et shampooings. Ils peuvent réagir avec d'autres substances et former des nitrosamines cancérigènes. Nocifs pour les poissons et la faune.

### 4. **Dibutyl phthalate**

Le phthalate de dibutyle est utilisé comme plastifiant dans les produits pour les ongles. Il est considéré comme toxique pour la reproduction et suspecté d'interférer avec la fonction hormonale. Nocif pour les poissons et la faune.

### 5. Les libérateurs de formaldéhyde: **DMDM hydantoin, diazolidinyl urea, imidazolidinyl urea, methenamine, quarternium-15** et **sodium hydroxymethylglycinate**

Ces agents de conservation sont utilisés dans une large gamme de produits cosmétiques. Ils libèrent de façon lente et continue de petites quantités de formaldéhyde, substance cancérigène.

### 6. **Paraben, methylparaben, butylparaben et propylparaben**

Les parabènes sont largement utilisés comme agents de conservation. Ils sont considérés comme perturbateurs endocriniens et pourraient interférer avec les fonctions reproductrices mâles.

### 7. **Parfum**

Mixture de produits chimiques qui peuvent déclencher des allergies et de l'asthme, certains sont associés au cancer et à l'intoxication des neurones. Nocif pour les poissons et la faune.

<sup>b</sup> Le système de nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI).

<sup>c</sup> En plus des colorants dérivés du goudron de houille, on a aussi attribué aux pigments naturels et inorganiques utilisés dans les cosmétiques un numéro d'indice de couleur (CI) (dans les séries 75000 et 77000, respectivement).

#### 8. **Les PEG** [par ex. le PEG-60]

Utilisé dans certaines bases de crèmes cosmétiques. Il peut contenir du 1,4-dioxane, potentiellement cancérigène.

#### 9. **Petrolatum**

Utilisé dans certains produits capillaires pour la brillance et en tant que barrière hydratante dans des baumes pour lèvres, rouges à lèvres et produits hydratants. Produit pétrochimique pouvant contenir des impuretés cancérigènes.

#### 10. **Les siloxanes : cyclotetrasiloxane, cyclopentasiloxane, cyclohexasiloxane et cyclo-methicone**

Les siloxanes sont utilisés dans les produits cosmétiques pour assouplir, lisser et humidifier. Le cyclotetrasiloxane est considéré comme perturbateur endocrinien et substance potentiellement toxique pour la reproduction. Nocif pour les poissons et la faune.

#### 11. **Sodium laureth sulfate**

Se retrouvent dans les produits moussants tels que les shampoings, nettoyants et produits pour le bain. Il peut contenir du 1,4-dioxane, potentiellement cancérigène.

#### 12. **Triclosan**

Se retrouve dans les produits antibactériens tels que le dentifrice, les nettoyants et les antiperspirants. Il est suspecté d'interférer avec la fonction hormonale et de contribuer à la bactérie qui résiste aux antibiotiques. Nocif pour les poissons et la faune.

*On trouvera des références et de plus amples informations sur les préoccupations en matière de santé et d'environnement sur [www.davidsuzuki.org/fr/12-ingredients-a-eviter](http://www.davidsuzuki.org/fr/12-ingredients-a-eviter)*




#### **BASE DE DONNÉES SKIN DEEP**

Recherchez les informations au sujet de vos produits de soins personnels et des ingrédients qu'ils contiennent dans la base de données Skin Deep, présentée par Environmental Working Group : [www.cosmeticsdatabase.org](http://www.cosmeticsdatabase.org) (disponible en anglais seulement).

#### **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

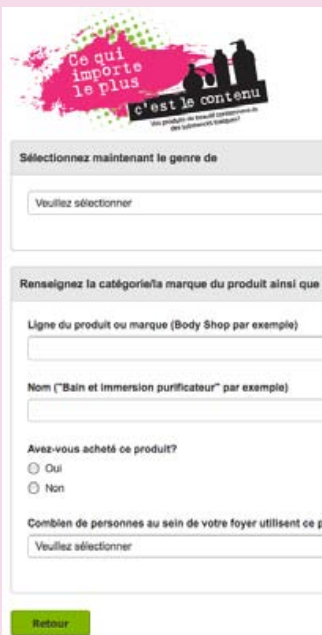
La Fondation David Suzuki recommande de renoncer aux cosmétiques qui contiennent ces douze ingrédients à éviter. Cela ne contribuera pas seulement à réduire votre dose quotidienne de produits chimiques potentiellement nocifs et à protéger l'environnement, mais également à signaler aux fabricants qu'il existe une demande du marché pour des produits plus sains et plus sûrs. Il est important de commencer par éviter ces douze ingrédients, mais il ne faut pas perdre de vue que cette liste n'est pas exhaustive. Des milliers de produits chimiques potentiellement nocifs sont utilisés comme ingrédients dans les cosmétiques; donc, si un produit ne contient aucun des ingrédients de notre liste, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est sûr. Vous pouvez faire vos propres recherches sur des marques et produits particuliers à l'aide de la base de données Skin Deep. En limitant le nombre de produits que vous utilisez et en optant pour des produits dont la liste d'ingrédients est plus courte, vous réduirez également votre exposition totale aux substances nocives. Mais, en fin de compte, nous avons besoin de règlements plus stricts pour protéger la santé humaine et l'environnement des produits chimiques toxiques qu'on trouve dans les cosmétiques.



# Résultats du sondage

## APERÇU

- Nombre de participants au sondage : 6 243
- Nombre total de produits analysés : 12 550
- Produits contenant au moins un ingrédient sur les douze à éviter : 80 pour cent
- Nombre moyen d'ingrédients de la liste des douze par produit : 1,9
- Produits contenant plus d'un ingrédient de la liste des douze : 57 pour cent
- Ingrédient de la liste des douze le plus souvent cité : fragrance/parfum (dans 56 pour cent des produits signalés)
- Produits ne contenant aucun ingrédient de la liste des douze : 20 pour cent
- Produits pour lesquels une liste d'ingrédients n'a pas été décelée : 8 pour cent
- Produit le plus susceptible de ne pas présenter de liste d'ingrédients : produits d'hygiène buccale (28 pour cent des produits dans cette catégorie)
- Participants qui examinent la liste des ingrédients lorsqu'ils achètent des cosmétiques : 62 pour cent
- Appui en faveur du renforcement des lois canadiennes sur les cosmétiques : 98 pour cent



**Ce qui importe le plus c'est le contenu**  
une proposition de loi sur le contenu des cosmétiques vendus au Canada

Sélectionnez maintenant le genre de

Veuillez sélectionner

Renseignez la catégorie/la marque du produit ainsi que l

Ligne du produit ou marque (Body Shop par exemple)

Nom ("Bain et immersion purificateur" par exemple)

Avez-vous acheté ce produit?

Oui

Non

Combien de personnes au sein de votre foyer utilisent ce p

Veuillez sélectionner

Retour

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Il y a eu 6 243 personnes qui ont participé au sondage, dont des résidents de chaque province et territoire du Canada et 310 participants internationaux (cinq pour cent).<sup>d</sup> Les participants étaient de tous âges, allant des adolescents aux aînés. La moyenne d'âge se situait entre 35 et 39 ans, et plus de la moitié des répondants avaient moins de 40 ans.

Les femmes ont été plus portées à participer au sondage que les hommes : 84 pour cent des participants étaient des femmes. Certaines personnes confondent cosmétiques et maquillage, et cette question de terminologie peut avoir dissuadé les hommes de participer au sondage.<sup>e</sup> De façon plus générale, cette statistique reflète sans doute un plus grand intérêt pour les cosmétiques chez les femmes. Les campagnes de marketing ainsi que d'autres influences culturelles perpétuent l'association entre cosmétiques et féminité. De plus, les femmes ont souvent la responsabilité d'acheter les articles de ménage pour la famille, y compris les produits de soins personnels d'usage courant (par ex. savon, shampoing, produits hydratants, produits pour bébé, etc.). Des chercheurs du Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu affirment que les femmes ont tendance à se préoccuper davantage de la sécurité des produits, qu'elles prennent le temps d'examiner la liste des ingrédients et, plus encore, que l'« approche consommatrice prudente » est en général considérée comme « un travail de femme ».<sup>11</sup>

Trois répondants canadiens sur cinq (62 pour cent) nous ont dit qu'ils vérifient déjà la liste des ingrédients lorsqu'ils achètent des cosmétiques et qu'ils essaient d'éviter les produits toxiques, mais en moyenne ces personnes ont trouvé autant d'ingrédients de la douzaine à éviter dans les produits signalés que les personnes qui ont déclaré ne pas vérifier régulièrement la liste des ingrédients. Cela pourrait être dû au fait que la liste des ingrédients est difficile à déchiffrer sur certains produits et que, même en essayant d'éviter un mauvais ingrédient, le consommateur le plus averti pourrait par mégarde en absorber un autre. Le temps et l'argent sont aussi des facteurs qui limitent le choix du consommateur. Les produits qui ne contiennent pas d'ingrédients potentiellement nocifs tendent à coûter davantage et sont souvent plus difficiles à dénicher. Il y a certainement place à amélioration en rendant les listes d'ingrédients plus faciles à consulter et, avant tout, en interdisant la présence de substances toxiques dans nos produits.

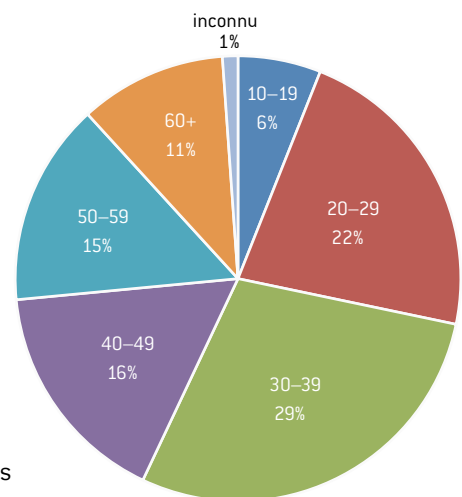
## ANALYSE DES RÉPONSES

Le tableau à la page 14 présente les douze ingrédients à éviter dont la prévalence a été signalée dans les produits inscrits au sondage. Il est important de relever que certains des ingrédients sur lesquels portaient nos questions sont propres à des types de produits particuliers. Par exemple, le phtalate de dibutyle est utilisé presque exclusivement dans les vernis à ongles (de même que dans certaines fragrances, mais les fabricants ne sont pas obligés d'indiquer les ingrédients des fragrances en détail sur l'emballage). Le laurethsulfate de sodium et les ingrédients reliés au DEA sont des détergents; ils se retrouveront plus fréquemment dans les produits moussants. Par conséquent, nous ne nous attendions pas à retrouver ces ingrédients dans toutes les catégories de produits. Par ailleurs, les parabènes (un agent de conservation bon marché), les fragrances et de nombreux colorants dérivés du goudron de houille se retrouvent largement dans tous les types de produits.

d Les produits signalés par les participants de l'extérieur du Canada ont été exclus de l'analyse des résultats.

e Certains nous ont dit qu'ils n'avaient pas rempli le questionnaire, car ils ne portaient pas de maquillage.

Figure 1 : Âge des participants



Les participants étaient de tous âges, allant des adolescents aux aînés; 84 pour cent étaient des femmes.



## TEST D'ODEUR

Environmental Defence a analysé la composition chimique des eaux de Cologne et des parfums qui se vendent le plus. L'étude a permis d'identifier en moyenne 14 substances chimiques par produit qui ne figuraient pas sur l'étiquette, notamment des substances chimiques multiples qui peuvent déclencher des réactions allergiques ou interférer avec les fonctions hormonales.<sup>13</sup>

## NOMBRE DE PRODUITS DANS LESQUELS LES DOUZE INGRÉDIENTS À ÉVITER ONT ÉTÉ SIGNALÉS<sup>(a)</sup>

Ingrédient de la liste à éviter	Nombre de produits dans lesquels cet ingrédient a été signalé
BHA ou BHT	637 (6 %)
Colorants dérivés du goudron de houille <sup>(b)</sup>	1 202 (10 %)
Les ingrédients reliés au DEA <sup>(c)</sup>	702 (6 %)
Phtalate de dibutyle	34 (<1 %)
Libérateurs de formaldéhyde <sup>(d)</sup>	1 610 (14 %)
Parabènes <sup>(e)</sup>	2 744 (24 %)
Fragrance ou parfum	6 469 (56 %)
Les PEG	3 193 (28 %)
Pétrolatum	957 (8 %)
Siloxanes <sup>(f)</sup>	1 228 (11 %)
Laurethsulfate de sodium	2 518 (22 %)
Triclosan	149 (1 %)
Aucun des produits susmentionnés dans la liste des ingrédients	2 350 (20 %)
Liste des ingrédients non visible	1 066 (8 % de tous les produits)

<sup>a</sup> Les réponses provenant de l'extérieur du Canada ont été exclues. Sauf mention contraire, les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de produits avec des listes d'ingrédients.

<sup>b</sup> P-phénylènediamine ou couleurs identifiées par « CI » suivi d'un nombre à 5 chiffres.

<sup>c</sup> DEA, cocamide DEA ou lauramide DEA.

<sup>d</sup> Hydantoïne DMDM, imidazolidinylurée, méthénamine, quarternium-15 ou hydroxyméthylglycinate de sodium.

<sup>e</sup> Parabène, méthylparabène, butylparabène ou propylparabène.

<sup>f</sup> Cyclométhicone, cyclo-tétrasiloxane, cyclopentasiloxane ou cyclohexasiloxane.

## LES INGRÉDIENTS CIBLÉS QUI ONT ÉTÉ SIGNALÉS LE PLUS SOUVENT

L'ingrédient ciblé qui a été le plus souvent signalé, et de loin, est le parfum, désigné parfois aussi sous le nom de fragrance. Il a été identifié dans plus de la moitié de tous les produits comportant une liste d'ingrédients et était également l'ingrédient de la liste des douze qui était signalé le plus souvent dans chaque catégorie de produits, excepté les produits de maquillage et d'hygiène buccale. En fait, le terme de parfum est un mot code qui représente n'importe quel nombre d'ingrédients de fragrances non précisés dans un produit cosmétique. Environ 3 000 produits chimiques sont utilisés comme ingrédients de fragrance.<sup>12</sup> Les fabricants ne sont pas tenus de divulguer les ingrédients spécifiques contenus dans leurs fragrances, donc lorsqu'on lit parfum sur la liste des ingrédients, il n'y a aucun moyen de savoir lesquels de ces produits chimiques sont contenus dans le produit.

Ce que nous savons, c'est que bon nombre de ces ingrédients cachés sont irritants et qu'ils peuvent causer des crises allergiques ainsi que des migraines et de l'asthme.<sup>14</sup> Les individus souffrant de la polysensibilité chimique (MCS) ou de maladies liées à l'environnement sont particulièrement vulnérables, puisque les fragrances sont impliquées à la fois dans le développement de leurs affections et le déclenchement des symptômes.<sup>15</sup> Au cours d'essais en laboratoire, des ingrédients de fragrance particuliers ont été associés à des cancers<sup>16</sup>, à la neurotoxicité<sup>17</sup> et à d'autres effets négatifs sur la santé. Les muscs synthétiques utilisés dans les fragrances sont une source

d'inquiétude particulière d'un point de vue écologique. Environnement Canada a classé plusieurs muscs synthétiques comme persistants, bioaccumulables ou toxiques, et d'autres comme des substances d'intérêt prioritaire pour la santé humaine. Des niveaux mesurables de muscs synthétiques se retrouvent dans les poissons des Grands Lacs et de façon croissante dans les sédiments.<sup>18</sup> Lors de tests en laboratoire sur le sang de cordon ombilical humain commandés par Environmental Working Group aux États-Unis, on a détecté des muscs synthétiques courants (galaxolide ou tonalide) chez sept nouveau-nés examinés sur dix.<sup>19</sup>

Les autres ingrédients signalés les plus courants, soit en deuxième et troisième place, étaient les PEG (dans 28 pour cent de tous les produits comportant une liste d'ingrédients) et les parabènes (dans 24 pour cent de tous les produits comportant une liste d'ingrédients). La principale préoccupation relative aux PEG et aux autres ingrédients « éthoxylés » (ceux qui ont habituellement un nom chimique incluant les lettres « eth ») concerne la contamination par le 1,4-dioxane.<sup>20</sup> Le Centre international de recherche sur le cancer classe le 1,4-dioxane comme un agent cancérigène potentiel pour les humains;<sup>21</sup> il est aussi persistant.<sup>22</sup> C'est pourquoi le 1,4-dioxane est interdit sur la Liste critique des ingrédients cosmétiques de Santé Canada; cependant, la restriction de la Liste critique ne s'applique pas nécessairement si le produit chimique est présent en tant qu'impureté et non comme un ingrédient intentionnel. Le PEG fonctionne également comme un « multiplicateur de pénétration », augmentant la perméabilité de la peau pour permettre une plus grande absorption du produit, y compris des ingrédients potentiellement nocifs.<sup>23</sup>

Les parabènes représentent l'agent de conservation le plus utilisé dans les cosmétiques.<sup>24</sup> Ils pénètrent facilement dans la peau<sup>25</sup> et la Commission européenne sur la perturbation endocrinienne a inscrit les parabènes comme substances d'intérêt prioritaire de catégorie 1, sur la base de preuves de leur influence sur les fonctions hormonales.<sup>26</sup> Des preuves en nombre limité suggèrent que les parabènes peuvent imiter les œstrogènes, la principale hormone sexuelle féminine. Dans une étude, des parabènes ont été détectés dans des tissus de cancer du sein humain, ce qui soulève des questions sur une possible association entre les parabènes contenus dans les cosmétiques et le cancer. Les parabènes pourraient aussi influencer sur les fonctions reproductrices mâles.<sup>27</sup>



Pensez à faire de votre lieu de travail un environnement sans parfum. Consultez [www.lung.ca](http://www.lung.ca) et [www.ccohs.ca](http://www.ccohs.ca) pour obtenir plus de ressources.

## DOSES QUOTIDIENNES

Combien de produits de soins personnels est-ce que les Canadiens utilisent quotidiennement? Nous avons posé cette question dans le sondage et avons obtenu une réponse surprenante. Pour les femmes, le nombre moyen de produits utilisés par jour était de six. Pour les hommes, le nombre moyen était de quatre. Cent quatre-vingt-un répondants ont indiqué qu'ils n'utilisaient qu'un seul produit de soins personnels par jour! (S'agit-il de savon ou de dentifrice...?)

Un sondage américain sur les produits a montré que les femmes utilisaient en moyenne 12 produits dans leur toilette quotidienne et que les hommes en utilisaient 6.<sup>28</sup> Les faibles nombres indiqués dans les réponses à cette question dans notre sondage peuvent provenir d'une certaine confusion à propos de la terminologie que nous avons utilisée. Certaines personnes pourraient ne pas avoir tenu compte des produits d'usage courant comme le savon, le dentifrice, le désinfectant pour les mains et le shampoing, en énumérant les cosmétiques qu'ils utilisent chaque jour.

Cependant, selon la Loi sur les aliments et les drogues du Canada, un cosmétique « comprend toute substance ou tout mélange de substances fabriquées, vendues ou destinées à être utilisées pour purifier, améliorer ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents, et comprend les déodorants et les parfums. » En parlant des cosmétiques au sens large, il est aisé de voir à quel point ces produits, et les substances chimiques qu'ils contiennent, prennent de la place dans notre vie. Soixante personnes (50 femmes et 10 hommes) ont déclaré utiliser plus de 20 produits chaque jour.

## EXPOSITION À DE MULTIPLES PRODUITS

Le sondage a montré que les 12 ingrédients faisant l'objet de préoccupation sont utilisés dans de nombreux produits. Outre la prévalence de ces ingrédients précis, l'effet combiné de produits chimiques multiples contribuant à des risques particuliers pour la santé est un sujet de préoccupation. Les produits chimiques sont en général examinés séparément (s'ils le sont) et il existe des lacunes considérables dans notre connaissance des effets qu'ont sur la santé les mélanges trouvés dans plusieurs cosmétiques, en particulier lors d'une exposition à long terme (c.-à-d. chronique).

Cinquante-sept pour cent des produits signalés présentant une liste d'ingrédients contenaient l'un ou plusieurs des ingrédients de la liste des douze lié(s) au cancer (ou potentiellement contaminé(s) par un produit chimique lié au cancer), sans compter le parfum qui représente un mélange non spécifié de produits chimiques ayant des effets potentiellement différents sur la santé, ou les colorants dérivés du goudron de houille.<sup>f</sup> Trente-cinq pour cent des produits contenaient l'un ou plusieurs des ingrédients de la liste des douze lié(s) à la perturbation endocrinienne. Trente-deux pour cent des produits contenaient l'un ou plusieurs des ingrédients de la liste des douze lié(s) à la toxicité reproductive.



JYPSYGEN/FLICKR

Il existe des lacunes considérables dans notre connaissance des effets qu'ont sur la santé les mélanges trouvés dans plusieurs cosmétiques, en particulier lors d'une exposition à long terme.

### RISQUES POUR LA SANTÉ CHRONIQUES ASSOCIÉS AUX DOUZE INGRÉDIENTS À ÉVITER ET À LEURS CONTAMINANTS

Risque pour la santé	Ingrédients examinés dans le cadre du sondage, liés ou potentiellement liés à un risque pour la santé
Carcinogénéicité	<p>BHA<sup>35</sup></p> <p>Nitrosamines<sup>36</sup> – potentiels produits de réaction du DEA, le cocamide DEA ou le lauramide DEA</p> <p>Formaldéhyde<sup>37</sup> – libéré par l'hydantoïne DMDM, l'imidazolidinylurée, la méthénamine, le quarternium-15 ou l'hydroxyméthylglycinate de sodium.</p> <p>1,4-dioxane<sup>38</sup> – contaminant potentiel des PEG et du laurethsulfate de sodium</p> <p>Pétrolatum<sup>39</sup></p> <p>[Colorants dérivés du goudron de houille – voir note f en page 16]<sup>40</sup></p>
Perturbation endocrinienne	<p>BHA<sup>41</sup></p> <p>Cyclotétrasiloxane,<sup>42</sup> cyclométhicone</p> <p>Phtalate de dibutyle<sup>43</sup></p> <p>Parabène, méthylparabène, butylparabène, propylparabène<sup>44</sup></p> <p>Triclosan<sup>45</sup></p>
Toxicité pour la reproduction	<p>Cyclotétrasiloxane, cyclopentasiloxane, cyclométhicone<sup>46</sup></p> <p>Phtalate de dibutyle<sup>47</sup></p> <p>Parabène, méthylparabène, butylparabène, propylparabène<sup>48</sup></p>

f Les colorants dérivés du goudron de houille ont été exclues, car il n'était pas possible, dans le cadre des résultats du sondage, de distinguer clairement ces ingrédients des pigments inorganiques ayant un numéro CI.





## UN EXAMEN PLUS APPROFONDI DU TRICLOSAN

Les répondants ont signalé 149 produits dans le sondage qui contenaient du triclosan, un agent antibactérien. Ce produit chimique peut se trouver dans une vaste gamme de produits ménagers, incluant les sacs poubelle, jouets, draps, matelas, meubles de salle de bain, vêtements, tissus d'ameublement, peintures, poudres à lessive et mouchoirs en papier, ainsi que les cosmétiques. Il pénètre dans la peau<sup>29</sup> et on le soupçonne d'interférer avec les fonctions hormonales (perturbation endocrinienne).<sup>30</sup> L'Union européenne classe le triclosan parmi les produits irritants pour la peau et les yeux, et comme très toxique pour les organismes aquatiques.<sup>31</sup> Le triclosan est un perturbateur endocrinien présumé et Environnement Canada l'a classé comme toxique intrinsèquement pour les organismes aquatiques et persistant.<sup>32</sup> Dans l'environnement, le triclosan peut aussi réagir et former des dioxines qui se bioaccumulent et qui sont toxiques.<sup>33</sup> De plus, l'utilisation intensive du triclosan dans les produits de consommation peut aussi contribuer à la résistance des bactéries aux antibiotiques. L'Association médicale canadienne a réclamé l'interdiction totale des produits de consommation antibactériens, dont ceux contenant du triclosan.<sup>34</sup>

La Liste critique des ingrédients cosmétiques de Santé Canada limite la concentration de triclosan à 0,03 pour cent dans les rince-bouches et à 0,3 pour cent dans les autres cosmétiques. Le problème est que le triclosan est utilisé dans tellement de produits que les petites quantités trouvées dans chaque produit finissent par s'additionner, d'autant plus que ce produit chimique ne se dégrade pas rapidement.

Le triclosan, composé chimique antibactérien, se retrouve dans une vaste gamme de produits ménagers, y compris les cosmétiques.

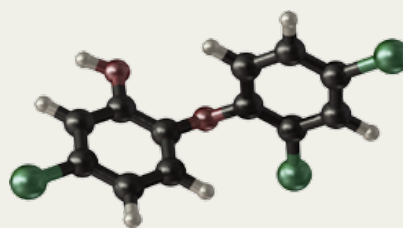
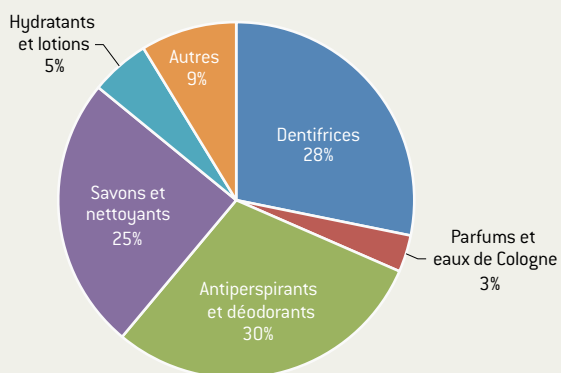


Figure 2 : Sources de triclosan déclarées par type/catégorie de produit

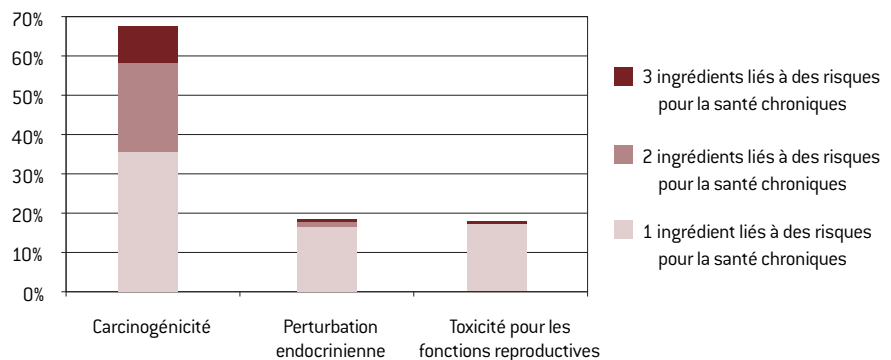


## UN EXAMEN PLUS APPROFONDI DE QUELQUES PRODUITS D'UTILISATION COURANTE

### SHAMPOINGS (2 439 RÉPONSES)

Dans les shampoings, l'ingrédient le plus souvent signalé de la liste des douze était le parfum (dans 69 pour cent des produits avec liste d'ingrédients), suivi du laurethsulfate de sodium (50 pour cent) et des PEG (26 pour cent). Dans deux tiers des cas, les shampoings contenaient plusieurs ingrédients de la liste des douze. Dix-huit pour cent des shampoings ne contenaient aucun ingrédient de la liste des douze. Les participants n'ont pas réussi à débusquer la liste des ingrédients sur cinq pour cent des shampoings.

#### Les ingrédients de la liste des douze à éviter contenus dans les shampoings et liés à des risques particuliers pour la santé

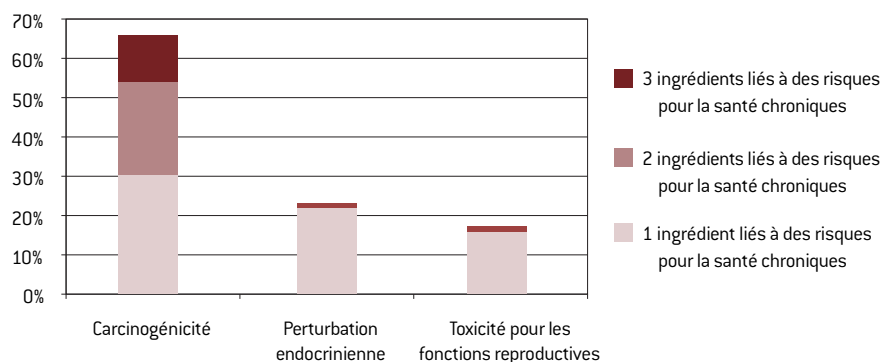


Deux tiers des shampoings dans notre sondage contenaient de multiples ingrédients de la liste des douze.

### SAVONS ET NETTOYANTS (1 769 RÉPONSES)

Les résultats pour les savons et les nettoyants ont été semblables à ceux des shampoings. L'ingrédient actif le plus souvent signalé était le parfum (dans 62 pour cent des produits avec liste des ingrédients), suivi du laurethsulfate de sodium (42 pour cent) et des PEG (31 pour cent). Soixante-deux pour cent contenaient plusieurs produits chimiques ciblés. Dix-sept pour cent des savons et nettoyants ne contenaient aucun ingrédient de la liste des douze. La liste des ingrédients n'a pas pu être décelée sur deux pour cent des savons et nettoyants.

#### Les ingrédients de la liste des douze à éviter contenus dans les savons et démaquillants et liés à des risques particuliers pour la santé

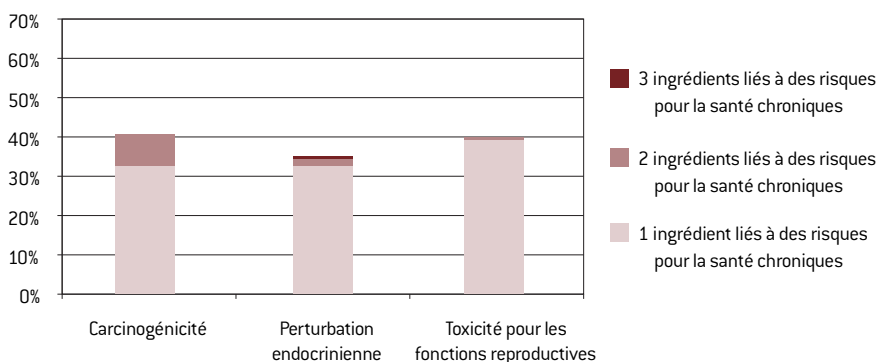




## ANTIPERSPIRANTS ET DÉODORANTS (923 RÉPONSES)

Ici encore, le parfum était l'ingrédient le plus souvent signalé de la liste des douze (dans 67 pour cent des antiperspirants et déodorants avec liste des ingrédients), suivi des siloxanes (39 pour cent) et des PEG (21 pour cent). Un peu plus de la moitié des antiperspirants et déodorants signalés contenaient plusieurs ingrédients ciblés. Dans 24 pour cent des cas, il n'y avait aucun ingrédient de la liste des douze. Il est possible que ces résultats sous-estiment la prévalence actuelle des ingrédients ciblés dans les antiperspirants et déodorants. La liste des ingrédients de certains antiperspirants est incomplète parce que le produit est considéré comme une « drogue » (plutôt qu'un cosmétique) en vertu de la Loi sur les aliments et drogues du Canada et que, par conséquent, les fabricants sont tenus d'indiquer uniquement les « ingrédients actifs ». Cela explique sans doute pourquoi la liste des ingrédients n'a pas pu être identifiée pour 14 pour cent des antiperspirants et déodorants.

### Les ingrédients de la liste des douze à éviter contenus dans les antiperspirants et déodorants et liés à des risques particuliers pour la santé



Selon la Loi sur les aliments et les drogues du Canada, un cosmétique « comprend toute substance ou tout mélange de substances fabriquées, vendues ou destinées à être utilisées pour purifier, améliorer ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents, et comprend les déodorants et les parfums. »

Les participants à notre sondage ont indiqué qu'ils n'ont pas réussi à trouver la liste des ingrédients pour plus de 1 000 produits. Que se passe-t-il?



## AUCUNE LISTE

Santé Canada exige des fabricants qu'ils apposent la liste des ingrédients sur l'emballage de tous les cosmétiques vendus au Canada et pourtant les participants au sondage ont indiqué qu'ils n'avaient pas vu de liste des ingrédients sur plus de 1 000 produits. Que se passe-t-il?

Parfois les ingrédients figurent sur une boîte ou un emballage extérieur qui n'a peut-être pas été conservé. De même, si le produit est très petit, les ingrédients peuvent figurer sur une boîte, une étiquette, une bande adhésive ou une carte qui l'accompagne. Cela pourrait avoir été le cas pour 19 pour cent des produits de soins pour les ongles examinés et 10 pour cent des produits de maquillage pour lesquels aucune liste d'ingrédients n'a été trouvée.

Le taux le plus élevé de produits sans liste d'ingrédients se trouvait dans la catégorie des produits d'hygiène buccale, à 28 pour cent. Cela traduit sans doute le fait que certains dentifrices et rince-bouches sont considérés légalement comme des « drogues » (plutôt que comme des cosmétiques), en raison d'allégations ou fonctions thérapeutiques. Tel

qu'indiqué plus haut, les exigences de divulgation des ingrédients du Règlement sur les cosmétiques du Canada ne s'appliquent pas dans ce cas. Seuls les « ingrédients actifs »<sup>\*</sup> doivent figurer sur l'emballage. Les écrans solaires, les antiperspirants ainsi que les nettoyants et lotions antibactériens, entre autres produits, sont aussi parfois commercialisés en tant que « drogues », ce qui évite de répondre à l'exigence d'une liste d'ingrédients complète.

Les résultats du sondage sous-estiment probablement le nombre réel de produits sans une liste d'ingrédients complète parce que le questionnaire ne faisait pas de distinction claire entre les listes d'ingrédients actifs seulement et la liste d'ingrédients plus complète exigée en vertu du Règlement sur

les cosmétiques. Dans certains cas, il est possible que les répondants aient indiqué la présence ou l'absence des douze ingrédients à éviter en se fondant sur une liste d'ingrédients incomplète (c.-à-d. ingrédients actifs uniquement). Également, dans l'analyse des réponses, la remarque « Je n'arrive pas à trouver une liste d'ingrédients complète » a été considérée comme un paramètre exclusif et n'a pas été retenue si une ou plusieurs substances chimiques ciblées étaient identifiées pour un produit donné. Par conséquent, tout produit thérapeutique ayant au moins l'un des douze ingrédients indiqués comme ingrédient actif n'aurait pas été inclus dans le décompte des produits sans liste d'ingrédients complète, même si les ingrédients actifs n'étaient pas indiqués. Dans le même ordre d'idées, les produits chimiques de la liste des douze, présents en tant qu'ingrédients inactifs dans les produits thérapeutiques, peuvent aussi avoir été sous-représentés dans les résultats du sondage.

\* Selon Santé Canada, un ingrédient actif est « toute composante qui possède des propriétés médicinales, qui a une action pharmacologique ou qui a des effets directs sur le diagnostic, la guérison, l'atténuation, le traitement ou la prévention des maladies, ou qui agit sur la structure ou toute fonction du corps de l'être humain ou de l'animal. » ([www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/prod-pharma/databasdon/terminolog-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/prod-pharma/databasdon/terminolog-fra.php)).

## LES PRODUITS LES PLUS CHIMIQUEMENT CHARGÉS

Le nombre le plus élevé d'ingrédients de la liste des douze signalé dans n'importe quel produit a été de sept.<sup>g</sup> Les produits suivants qui ont été signalés par les participants contenaient six ou sept ingrédients de la liste des douze.

- Bath & Body Works – Bains moussants (variés)
- Bath & Body Works – Lotions hydratantes pour les mains antibactériennes (variées)
- Bath & Body Works – Lotion pour le corps (Pois délicat)
- Bath & Body Works – Crème pour les mains (Doux sucré vanillé)
- Petite Chèvre – Shampoing et gel nettoyant pour le corps
- Caprina – Gel nettoyant pour le corps au lait de chèvre frais
- Clarins – Lift anti-rides (Jour)
- Compliments – Herbal Bath Foam
- Crabtree & Evelyn – Tonifiant intégral corps-cheveux (Nomad)
- Delon – Beurre corporel (Hydratation intense de pépins de raisins)
- Dial Clean and Refresh – Gel douche antibactérien
- Dove Men + Care – Gel douche corps et visage (Propreté confort)
- Être – Dead Sea Hand and Body Lotion
- Exact – Désincrustant à l'abricot
- Joico – Shampoing revitalisant « Daily Care »
- L'Oreal Kids – Shampoing douceur
- L'Oreal Paris Vive Pro – Shampoing hydra-gloss
- Lancôme – Fond de teint « Photogenic » (Lumessence)
- Life – Lotion pour la peau extra-puissante
- Lubriderm – Soins hydratants avancés
- Marc Anthony – Shampoing bouclant et shampoing épaississant
- NeoStrata – Crème de jour RépaRides
- Neutrogena Deep Clean – Revigorant exfoliant moussant
- Rimmel – Fond de teint « Lasting Finish »
- The Body Shop – Gel bain et douche (Clémentine)
- The Healing Garden – Atomiseur corporel (Prune sensuelle)
- The Healing Garden – Gel nettoyant pour le corps (Jasmin inspirant)
- TiGi Bed Head – Soin des cheveux « Manipulator »
- Vaseline – Revitalisante « Mains et ongles en santé »

<sup>g</sup> Les produits pour lesquels six ou plus des produits toxiques ciblés ont été signalés ont fait l'objet d'une vérification. Si des erreurs ont été détectées, le signalement a été corrigé. Si la liste des ingrédients n'a pas pu être vérifiée, le produit a été exclu de l'analyse.



En excluant des entrées doubles, environ 30 produits de notre sondage contenaient six ou sept ingrédients signalés sur les douze à éviter.

« Depuis le sondage,  
je suis devenue  
plus conscient de  
ce que j'achète. »

— Bobbi, Willesley (Ontario),  
participante au sondage



Un produit sur cinq pour lesquels on a pu relever une liste d'ingrédients a été signalé comme ne contenant aucun des douze ingrédients à éviter. Il est important toutefois de souligner que cela ne garantit pas l'absence d'autres produits chimiques toxiques; car il était impossible de poser des questions sur les 10 500 ingrédients cosmétiques dans le cadre de notre questionnaire. En gardant cet avertissement en tête, des produits vendus sous les noms de marque suivants (entre autres) ont été fréquemment signalés comme étant exempts des douze ingrédients de la liste.


- Aubrey's Organics
- Avalon Organics
- Druide
- Green Beaver
- Jason
- Kiss My Face
- Nature Clean
- Nature's Gate
- Prairie Naturals
- Rocky Mountain Soap Company
- Tom's of Maine

## EN PETITS CARACTÈRES

Comme pour tout autre sondage ouvert en ligne, nous ne pouvons pas garantir que ces résultats sont représentatifs de toute la population canadienne ni du marché des cosmétiques dans son ensemble puisque les personnes ont choisi volontairement de participer. Nous savons que les femmes étaient surreprésentées parmi les répondants, soit 84 pour cent, ce qui traduit un plus grand intérêt pour ces questions, tel que mentionné plus haut dans ce rapport. Il est aussi probable que les gens qui partagent nos inquiétudes au sujet des produits toxiques dans les cosmétiques étaient plus susceptibles d'être au courant du sondage et de prendre le temps d'y participer (comparé aux personnes ayant peu de connaissance ou d'intérêt pour le sujet). Étant donné que les mêmes personnes avaient probablement plus tendance à rechercher des produits plus sûrs lors de leurs achats de cosmétiques, nous considérons que les résultats du sondage sont conservateurs d'un point de vue statistique.

De plus, l'exactitude de tout sondage est proportionnelle à celle des réponses fournies par les participants. Bien que nous ayons pris des mesures pour vérifier les réponses les plus divergentes et exclu de notre analyse les réponses manifestement fantaisistes, il existe toujours la possibilité d'une erreur accidentelle ou intentionnelle. Toutefois, en assumant que les réponses erronées étaient limitées et compte tenu du grand nombre de produits signalés, nous n'estimons pas que cela ait affecté notablement les résultats.

Dans l'ensemble, nous pensons que ces résultats brossent un portrait réaliste de la prévalence des douze produits à éviter dans les produits que les Canadiens utilisent au quotidien.



# La réglementation canadienne des produits cosmétiques a besoin de se refaire une beauté

**SANTÉ CANADA EST RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION DES COSMÉTIQUES** en vertu de la Loi sur les aliments et drogues et du Règlement sur les cosmétiques. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE) confère à Santé Canada et à Environnement Canada des pouvoirs supplémentaires en matière de réglementation des ingrédients chimiques qui répondent à la définition légale de « toxiques ».<sup>h</sup>

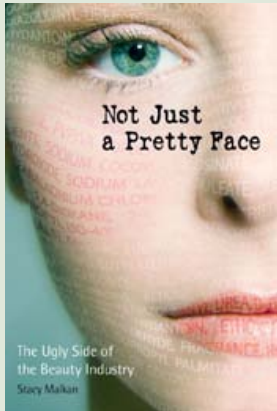
L'exigence d'étiquetage des ingrédients est stipulée dans le Règlement sur les cosmétiques. Les fabricants sont aussi obligés de divulguer la concentration de chaque ingrédient au ministre de la Santé, mais le public n'a pas accès facilement à ces informations. La clause de notification présente une autre limite, à savoir que celle-ci se fait après la mise en marché du produit. Les fabricants ont jusqu'à 10 jours après que le produit soit arrivé sur le marché pour aviser Santé Canada des ingrédients contenus dans ledit produit.

La plupart des ingrédients chimiques contenus dans les cosmétiques n'ont jamais été testés quant à leurs effets sur la santé humaine et l'environnement,<sup>49</sup> et plusieurs d'entre eux ont été introduits avant l'existence des contrôles environnementaux modernes. Santé Canada et Environnement Canada se sont attelés à la tâche d'évaluer 4 000 substances chimiques existantes, incluant les substances utilisées dans les cosmétiques, qui ont été catégorisées comme présentant un risque potentiel pour la santé et l'environnement. Toutefois, ces évaluations se fondent généralement sur les résultats de recherches et tests externes. Par conséquent, l'évaluation des ingrédients cosmétiques s'avère souvent ardue en raison du manque de données, particulièrement en ce qui concerne l'exposition cumulative et les effets à long terme sur la santé. Santé Canada n'exige pas systématiquement des tests des produits chimiques utilisés dans les cosmétiques avant leur mise en marché.

La plupart des ingrédients chimiques dans les cosmétiques n'ont jamais été testés pour leurs effets sur la santé humaine et l'environnement, et plusieurs d'entre eux ont été introduits avant l'existence des contrôles environnementaux modernes.

<sup>h</sup> Une substance chimique est jugée toxique au sens de la LCPE si elle pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou une concentration ou dans des conditions qui :

- causent ou peuvent causer, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique;
- constituent ou peuvent constituer un danger pour l'environnement essentiel pour la vie; ou,
- constituent ou peuvent constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaines.



Les solutions existent déjà sur le marché et de nombreuses sociétés ont déjà commencé à revoir leurs formulations. Le fait d'amener toutes les sociétés à revoir leurs formulations exerce une pression sur le marché, tout comme de nouvelles lois pour mieux réglementer ces produits.

— Stacy Malkan, auteure de *Not Just a Pretty Face: The Ugly Side of the Beauty Industry*, interviewée par le Washington Post, le 13 mars 2009

## CRITIQUE DE LA LISTE CRITIQUE

Santé Canada énumère les ingrédients dont l'utilisation est interdite ou restreinte dans la Liste critique des ingrédients cosmétiques. La Liste critique n'a aucun caractère juridique et ne peut pas être imposée directement; elle sert plutôt à interpréter les interdictions et dispositions plus générales contenues dans la Loi sur les aliments et drogues et le Règlement sur les cosmétiques. Contrairement à la Directive sur les cosmétiques de l'Union européenne qui restreint explicitement les carcinogènes, mutagènes et substances toxiques pour la reproduction dans les cosmétiques, le Canada n'a pas inclus dans son cadre législatif une disposition claire d'intérêt prioritaire pour ajouter des substances à la Liste critique.

De plus, la Liste critique vise à restreindre seulement l'usage direct et intentionnel des substances citées dans les cosmétiques. Bien qu'interdites ou restreintes en tant qu'ingrédients, certaines substances chimiques pourraient donc être présentes dans les cosmétiques en tant que sous-produits ou impuretés (comme dans le cas du 1,4-dioxane dans les PEG et d'autres éthoxylates).

## LACUNES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE

Comme dans le cas de la Liste critique, les exigences du Canada en matière d'étiquetage et de notification ne s'appliquent pas aux « ingrédients non intentionnels », c'est-à-dire les impuretés et sous-produits de fabrication. Par exemple, il n'y a généralement aucune mention du formaldéhyde (une substance chimique connue pour causer le cancer<sup>50</sup>) sur l'étiquette des cosmétiques canadiens qui contiennent des agents de conservation libérant du formaldéhyde, tels que l'hydantoïne DMDM, l'imidazolidinylurée, la méthénamine ou le quarternium-15. En revanche, la réglementation européenne exige que l'avis « contient de la formaldéhyde » figure sur l'étiquette de l'emballage de tout cosmétique dans lequel la concentration de formaldéhyde dépasse 0,05 pour cent.<sup>51</sup>

Une lacune semblable existe pour les produits chimiques utilisés dans les fragrances pour les cosmétiques. Le terme parfum sur la liste des ingrédients représente en général un mélange complexe de dizaines de produits chimiques. Les fabricants ne sont pas obligés de divulguer les produits chimiques propres aux fragrances dans la liste des ingrédients. Pour ajouter à la confusion, même les produits commercialisés comme « non parfumés » ou « sans parfum » peuvent en fait contenir des ingrédients de fragrance, sous la forme d'agents masquants<sup>52</sup> qui empêchent le cerveau de percevoir l'odeur.

## À QUEL MOMENT EST-CE QU'UN COSMÉTIQUE N'EN EST PAS UN ?

«Certains produits considérés normalement comme des cosmétiques ne sont pas couverts par le Règlement sur les cosmétiques.»

— Santé Canada<sup>53</sup>

Une panoplie de produits de soins personnels sont réglementés comme drogues en vertu de la Loi sur les aliments et drogues du Canada, car ils sont considérés comme ayant une fonction thérapeutique, par exemple antiperspirants, crèmes de beauté avec protection solaire, pâte dentifrice et désinfectant pour les mains. D'autres peuvent être réglementés comme produits de santé naturels s'ils contiennent des ingrédients naturels ayant une fonction thérapeutique. La Liste critique et les exigences d'étiquetage du Règlement sur les cosmétiques ne s'appliquent pas aux produits de soins personnels classés comme drogues ou produits de santé naturels. Par conséquent, les listes d'ingrédients et les normes pour des produits apparemment semblables peuvent être contradictoires et incomplètes.





# Conclusion et recommandations

**LES RÉSULTATS DE NOTRE SONDAGE FOURNISSENT** une indication troublante sur la présence répandue de substances chimiques toxiques dans les produits de soins personnels utilisés par les Canadiens. Grâce aux exigences d'étiquetage des ingrédients imposées il y a quatre ans, les consommateurs peuvent agir pour réduire l'exposition inutile à ces substances, et ils sont nombreux à porter attention à la liste des ingrédients sur les produits. Mais les résultats de notre sondage indiquent à quel point il est difficile, même pour le consommateur avisé, d'éviter les produits chimiques les plus préoccupants. La recommandation « c'est à l'acheteur d'être prudent » n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de protéger la santé des gens et l'environnement contre une exposition inutile aux produits toxiques. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on sait que les listes d'ingrédients sont souvent incomplètes; les consommateurs n'ont donc pas toutes les informations nécessaires pour faire des choix avisés. Tous les consommateurs n'ont pas non plus les connaissances scientifiques, ni le temps, pour déterminer quels ingrédients de la liste sont plus problématiques que d'autres. Il peut être difficile de trouver des produits de substitution et leur prix peut les rendre inabordables pour les consommateurs dont le budget est serré.

La Fondation David Suzuki formule les recommandations suivantes en vue de renforcer les règlements sur les cosmétiques au Canada et les régimes de protection des consommateurs :

## 1. Remplacer les ingrédients potentiellement nocifs des cosmétiques par des options plus sûres.

Il est nécessaire de faire plus de recherches sur les effets qu'ont sur la santé de nombreux produits chimiques utilisés dans les cosmétiques, en particulier les effets liés à une exposition prolongée. L'utilisation de produits chimiques vraisemblablement liés à des effets nocifs sur la santé devrait être interdite dans les cosmétiques en vertu du principe de précaution, à moins que ou jusqu'à ce que leur sécurité puisse être démontrée. Comme mesure intermédiaire, la Loi sur les aliments et drogues du Canada devrait être renforcée afin d'interdire explicitement l'utilisation dans les cosmétiques des carcinogènes, mutagènes, perturbateurs endocriniens et substances toxiques pour la reproduction, connus ou présumés. Cela s'inspirerait de l'approche récemment adoptée par l'Union européenne. La Directive sur les cosmétiques de l'Union européenne restreint l'utilisation des substances considérées comme carcinogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Les résultats de notre sondage indiquent à quel point il est difficile, même pour le consommateur avisé, d'éviter les produits chimiques les plus préoccupants.

Les ingrédients qui sont toxiques pour la faune devraient aussi être interdits, surtout s'ils sont persistants ou bioaccumulables.

Il s'ensuit qu'un certain nombre d'ingrédients de la liste des douze devraient être bannis dans les cosmétiques :

- BHA et BHT
- Colorants dérivés du goudron de houille
- Phtalates (y compris le phtalate de dibutyle)
- Formaldéhyde et agents de conservation libérant du formaldéhyde
- Parabènes
- Pétratum
- Siloxanes
- Triclosan

**2. En guise de mesure intermédiaire, mettre en place un étiquetage de danger pour les ingrédients liés aux problèmes de santé chroniques, tel que recommandé par la Société canadienne du cancer,<sup>54</sup> et renforcer les critères de certification EcoLogo<sup>MC</sup> pour les produits de soins personnels.**

Les ingrédients associés à des risques pour la santé chroniques ou pouvant nuire à l'environnement devraient être accompagnés d'étiquettes d'avertissement, en attendant que les changements de réglementation recommandés pour interdire ces substances entrent en vigueur. La Fondation David Suzuki appuie les recommandations de la Société canadienne du cancer en vue de l'étiquetage de danger sur les produits de consommation courante pour indiquer les substances causant le cancer. Le nouveau Règlement européen sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges chimiques (CLP) fournit un modèle pour la conception et la mise en œuvre d'un tel système. Bien que le règlement européen CLP ne s'applique pas actuellement aux cosmétiques, sa portée pourrait sans doute être élargie.

D'une part l'étiquetage de danger aiderait les consommateurs à reconnaître les ingrédients potentiellement nocifs dans les cosmétiques, d'autre part les systèmes de certification de tierce partie comme EcoLogo<sup>MC</sup> pourraient faciliter l'identification de produits et services meilleurs pour l'environnement. Les critères de certification EcoLogo<sup>MC</sup> pour les produits de soins personnels font actuellement l'objet d'une révision. Ils devraient être renforcés afin d'exiger que les produits certifiés soient exempts de carcinogènes, perturbateurs endocriniens et substances toxiques pour la reproduction, connus ou présumés, incluant des ingrédients de fragrance. En outre, les critères de toxicité aquatique pour les cosmétiques devraient également inclure les tests de toxicité chronique (le type de toxicité le plus insidieux lié aux produits cosmétiques) dans tous les environnements aquatiques.

**3. Exiger l'approbation de la composition chimique des cosmétiques avant leur mise en marché; permettre l'accès public à une base de données disponible en ligne et contenant les informations soumises par les fabricants.**

Les dispositions relatives à la notification du Règlement sur les cosmétiques devraient être renforcées afin d'exiger que les fabricants analysent la composition chimique complète des cosmétiques et en soumettent les résultats à Santé Canada aux fins d'approbation, avant de commercialiser un quelconque produit sur le marché canadien. Cela permettrait de déceler la présence et les concentrations des impuretés et sous-produits de fabrication qui risquent d'être nocifs à la santé humaine ou à l'environnement, en plus des informations actuellement

La Société canadienne du cancer et d'autres groupes réclament la divulgation intégrale des ingrédients sur tous les produits de même que l'utilisation de symboles de danger sur les produits contenant des substances carcinogènes.

— Société canadienne du cancer

recueillies sur les ingrédients « intentionnels ». Santé Canada devrait mettre ces rapports à la disposition du public dans une base de données consultable en ligne et mise à jour.

**4. Étendre les restrictions en matière d'ingrédients cosmétiques aux « ingrédients non intentionnels » [par ex. impuretés, sous-produits de fabrication].**

Actuellement, la Liste critique des ingrédients cosmétiques de Santé Canada ne s'applique grosso modo qu'aux ingrédients utilisés intentionnellement pour la formulation des produits. Les restrictions concernant les produits chimiques dans les cosmétiques devraient s'appliquer plus largement et comprendre également les impuretés et sous-produits de fabrication (« ingrédients non intentionnels »). Cela contribuerait par exemple à s'assurer que le 1,4-dioxane (un ingrédient interdit) soit retiré des éthoxylates tels les PEG et le laurethsulfate de sodium. Les cosmétiques devraient être exempts de substances chimiques interdites, peu importe que celles-ci soient présentes de façon « intentionnelle » ou « non intentionnelle ».

**5. Étendre les restrictions en matière d'ingrédients et les exigences d'étiquetage aux produits de soins personnels réglementés comme « drogues ».**

Les produits de soins personnels qui sont réglementés comme « drogues » selon la Loi sur les aliments et drogues du Canada, en raison d'allégations ou fonctions thérapeutiques, devraient être assujettis aux exigences de notification et d'étiquetage des ingrédients applicables en vertu du Règlement sur les cosmétiques. De même, les ingrédients faisant l'objet de restriction ou d'interdiction sur la Liste critique des ingrédients cosmétiques de Santé Canada ne devraient pas être autorisés dans ces produits, sauf s'ils sont essentiels à l'application et à la fonction thérapeutiques du produit.

**6. Exiger des fabricants qu'ils divulguent les ingrédients précis des fragrances.**

Les dispositions sur l'étiquetage du Règlement sur les cosmétiques devraient être révisées de façon à indiquer les ingrédients précis des fragrances entre parenthèses, à la suite du mot parfum. L'identité chimique générique des ingrédients de fragrance devrait à tout le moins apparaître sur l'emballage du produit, de façon comparable aux exigences d'information pour les fiches signalétiques en vertu du Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).<sup>55</sup>

**7. Interdire l'utilisation des termes « non parfumé » et « sans parfum » dans le marketing des produits qui contiennent des ingrédients de fragrance (notamment des agents masquants).**

Étant donné le nombre de lieux de travail et de bâtiments publics adoptant des politiques « sans parfum » pour protéger les personnes atteintes de sensibilité aux produits chimiques, il existe un marché de plus en plus important pour des cosmétiques non parfumés. Néanmoins, les allégations figurant sur les produits peuvent être trompeuses. Selon Santé Canada, les termes sans parfum ou non parfumé sur l'étiquette d'un cosmétique peuvent signifier soit « qu'il n'y a pas eu de fragrance ajoutée au produit cosmétique, soit qu'un agent masquant a été ajouté pour cacher les odeurs des autres ingrédients utilisés dans le cosmétique. »<sup>56</sup> Les substances chimiques utilisées comme agents masquants peuvent elles-mêmes déclencher des réactions allergiques ou être liées à d'autres effets nuisibles pour la santé. Industrie Canada devrait contrôler l'utilisation commerciale des termes non parfumé et sans parfum dans le marketing des cosmétiques de façon à ce qu'ils soient employés uniquement en relation avec des produits qui ne contiennent aucun ingrédient de fragrance (y compris les agents masquants).



Les ingrédients qui sont toxiques pour la faune devraient aussi être interdits, surtout s'ils sont persistants ou bioaccumulables.

8. **Interdire les produits ménagers antibactériens, dont les cosmétiques, tel que recommandé par l'Association médicale canadienne.<sup>57</sup>**

L'usage intensif d'agents antibactériens, comme le triclosan, dans les produits de consommation courante peut contribuer à une augmentation de la prévalence de bactéries résistantes aux antibiotiques.<sup>58</sup> L'utilisation du triclosan dans les cosmétiques est superflue et devrait être interdite, conformément aux recommandations de l'Association médicale canadienne.

9. **Limiter l'utilisation des termes « naturel » et « organique (biologique) » dans le marketing des produits qui contiennent des ingrédients non biologiques et synthétiques.**

Plusieurs produits examinés dans le cadre du sondage affichaient les termes « naturel », « nature », « biologique » ou « organique », mais contenaient quand même au moins l'un des ingrédients de la liste des douze. Dans l'optique des consommateurs cherchant à éviter les produits chimiques dangereux dans les cosmétiques (62 pour cent des participants à notre sondage), ces appellations peuvent induire en erreur. Le Canada devrait mettre sur pied des exigences strictes concernant l'utilisation de ces termes dans le marketing des cosmétiques.

10. **Étendre les exigences de divulgation des ingrédients à d'autres genres de produits de consommation, notamment les produits d'entretien ménager, les jouets et le mobilier.**

Santé Canada devrait obliger les fabricants à divulguer les substances chimiques contenues dans les produits d'entretien ménager et les produits spécialisés, la vaisselle, les jouets, l'ameublement, les vêtements et d'autres genres de produits de consommation. Les substances associées à des risques pour la santé chroniques devraient tout au moins être identifiées. Les exigences d'étiquetage des ingrédients pourraient être intégrées au projet de loi sur la sécurité des produits de consommation.



« Pour garantir que les ingrédients contenus dans les cosmétiques sont sûrs pour les gens et l'environnement, je pense que cela passe par l'éducation, l'information et la législation. »

— Gisèle, Sherbrooke, participante au sondage

**PASSEZ À L'ACTION POUR AVOIR DES COSMÉTIQUES SÛRS!**

- ✓ En achetant des cosmétiques, évitez les douze ingrédients de la liste et choisissez des produits ayant des listes d'ingrédients plus courtes – et essayez d'acheter moins de produits de soins personnels.
- ✓ Évitez les produits parfumés et les produits ménagers antibactériens.
- ✓ Écrivez au ministre de la Santé du Canada pour manifester votre appui envers le renforcement des règlements sur les cosmétiques.
  - ✓ Faites savoir aux sociétés qui fabriquent et vendent des cosmétiques que vous préférez acheter des produits qui sont exempts d'ingrédients pouvant nuire à la santé humaine et à l'environnement. Encouragez les fabricants à signer le Compact for Safe Cosmetics : [www.safecosmetics.org/compact](http://www.safecosmetics.org/compact) (disponible en anglais seulement).
  - ✓ Informez-vous davantage à [www.davidsuzuki.org/fr/produitsdebeaute](http://www.davidsuzuki.org/fr/produitsdebeaute) et inscrivez-vous pour recevoir les mises à jour de la Fondation David Suzuki.
  - ✓ Parlez-en à un(e) ami(e)! Transmettez ce rapport à un(e) ami(e) et encouragez les membres de vos réseaux à participer à ces actions.



# Notes

1. Environmental Working Group, « Why this Matters », *Skin Deep: Cosmetic Safety Database*, [www.cosmeticsdatabase.com/research/whythismatters.php](http://www.cosmeticsdatabase.com/research/whythismatters.php).
2. *Règlement sur les cosmétiques, DORS/2004-244, article 18.*
3. Rahman, M. F., E. K. Yanful et S. Y. Jasim, « Endocrine disrupting compounds (EDCs) and pharmaceuticals and personal care products (PPCPs) in the aquatic environment: implications for the drinking water industry and global environmental health », *Journal of Water and Health* 07, n° 2 (2009) : 224–243.
4. Hotchkiss AK *et al.*, « Fifteen years after 'Wingspread' – environmental endocrine disrupters and human and wildlife health: where we are today and where we need to go », *Toxicological Sciences* 105, n° 2 (octobre 2008) : 235-59.
5. American Chemical Society, « Testing for Endocrine Disruption (Public Policy Statement 2009-2012) », [http://portal.acs.org/portal/PublicWebSite/policy/publicpolicies/promote/endocrinedisruptors/CNBP\\_023441](http://portal.acs.org/portal/PublicWebSite/policy/publicpolicies/promote/endocrinedisruptors/CNBP_023441).
6. Environmental Working Group, « Why this Matters ».
7. *Towards the establishment of a priority list of substances for further evaluation of their role in endocrine disruption*, rapport final à la Commission européenne, DG Environment [Delft, Pays-Bas : RPS BKH Consulting Engineers, 2002], [http://ec.europa.eu/environment/endocrine/documents/bkh\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/environment/endocrine/documents/bkh_report.pdf).
8. Griffin, S, *CancerSmart 3.0: The Consumer Guide* (Vancouver: Labour Environmental Alliance Society, 2007).
9. Stahlhut, RW *et al.*, « Concentrations of urinary phthalate metabolites are associated with increased waste circumference and insulin resistance in adult U.S. males », *Environmental Health Perspectives* 115, n° 6 (juin 2007).
10. Santé Canada, « Le gouvernement du Canada agit pour rendre plus sécuritaires les jouets et articles pour enfants en résine de vinyle et d'autres produits de consommation [Communiqué de presse] », juin 2009, [www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/\\_2009/2009\\_96bk1-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/_2009/2009_96bk1-fra.php).
11. MacKendrick, Norah, « Women's work: The gender implications [and limitations] of labelling provisions [titre provisoire] », publication à paraître du Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu, [www.nnewh.org](http://www.nnewh.org).
12. Fragranced Products Information Network, « Self-Regulation », *Fragrance Materials and Composition*, [www.fpinva.org/text/1a5d908-96.html](http://www.fpinva.org/text/1a5d908-96.html).
13. Sarantis, Heather *et al.*, *Not So Sexy: The Health Risks of Secret Chemicals in Fragrance*, Cdn. ed. [Environmental Defence, mai 2010], <http://toxicnation.ca/files/pdf/FragranceReport.pdf>.
14. Thyssen, JP *et al.*, « Contact sensitization to fragrances in the general population: a Koch's approach may reveal the burden of disease », *British Journal of Dermatology* 460, n° 4 (avril 2009) : 729-35; Kelman, L., « The triggers or precipitants of the acute migraine attack », *Cephalalgia* 27, n° 5 (mai 2007) : 394-402; Millqvist E. *et al.* Löwhagen, « Placebo-controlled challenges with perfume in patients with asthma-like symptoms », *Allergy* 51, n° 6 (juin 1996) : 434-9.
15. Sears, ME, *Le point de vue médical sur l'hypersensibilité environnementale* [Commission canadienne des droits de la personne, mai 2007], [www.chrc-ccdp.ca/pdf/envsensitivity\\_fr.pdf](http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/envsensitivity_fr.pdf); Ashford, Nicholas A. *et* Claudia S. Miller, *Chemical Exposures: Low Levels and High Stakes*, 2<sup>e</sup> éd. (New York: John Wiley & Sons, 1998).
16. *NTP toxicology and carcinogenesis Studies of 2,4-hexadienal (89% trans,trans isomer, CAS n° 142-83-6; 11% cis,trans isomer) [Gavage Studies]*, National Toxicology Program Technical Report Series [U.S. National Toxicology Program, octobre 2003]; NTP toxicology and

- carcinogenesis studies of methyleugenol (CAS n° 93-15-2) in F344/N rats and B6C3F1 mice [Gavage Studies], Nat Toxicol Program Tech Rep Ser (U.S. National Toxicology Program, juillet 2000)
17. Anderson RC et Anderson JH, « Acute toxic effects of fragrance products », *Archives of Environmental Health* 53, n° 2 (avril 1998) : 138-46.
  18. *The Challenge of Substances of Emerging Concern in the Great Lakes Basin : A Review of Chemicals Policies and Programs in Canada and the United States* (Toronto et Lowell, MA: Canadian Environmental Law Association and Lowell Center for Sustainable Production, 2009), [www.cela.ca/sites/cela.ca/files/6671JC.pdf](http://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/6671JC.pdf).
  19. *Pollution in People: Cord Blood Contaminants in Minority Newborns* (Washington: Environmental Working Group, 2009), [www.ewg.org/files/2009-Minority-Cord-Blood-Report.pdf](http://www.ewg.org/files/2009-Minority-Cord-Blood-Report.pdf).
  20. Black RE, FJ Hurley et DC Havery, « Occurrence of 1,4-dioxane in cosmetic raw materials and finished cosmetic products », *Journal of AOAC INTERNATIONAL* 84, n° 3 (juin 2001) : 666-70.
  21. *IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans vol. 17* (Paris : Centre international de Recherche sur le Cancer), vol. 71 (1999).
  22. *Screening Assessment for the Challenge: 1,4-Dioxane* (Environnement Canada et Santé Canada, mars 2010), [www.ec.gc.ca/ese-ees/default.asp?lang=En&xml=2051DAE2-3883-F0F6-D5A9-E46DBD26BA33](http://www.ec.gc.ca/ese-ees/default.asp?lang=En&xml=2051DAE2-3883-F0F6-D5A9-E46DBD26BA33).
  23. Epstein, Samuel S, *Toxic Beauty* (Dallas: BenBella Books, 2009).
  24. Winter, Ruth, *A Consumer's Dictionary of Cosmetic Ingredients*, 7<sup>e</sup> éd. (New York : Three Rivers Press, 2009).
  25. U.S. Food and Drug Administration, « Parabens », *Cosmetics > Product and Ingredient Safety*, le 31 octobre 2007, [www.fda.gov/Cosmetics/ProductandIngredientSafety/SelectedCosmeticIngredients/ucm128042.htm](http://www.fda.gov/Cosmetics/ProductandIngredientSafety/SelectedCosmeticIngredients/ucm128042.htm).
  26. *Study on Enhancing the Endocrine Disrupter Priority List with a Focus on Low Production Volume Chemicals*, Revised Report to DG Environment (Hersholm, Danemark : DHI Water and Environment, 2007), [http://ec.europa.eu/environment/endocrine/documents/final\\_report\\_2007.pdf](http://ec.europa.eu/environment/endocrine/documents/final_report_2007.pdf).
  27. Darbre PD et PW Harvey, « Paraben esters: review of recent studies of endocrine toxicity, absorption, esterase and human exposure, and discussion of potential human health risks », *Journal of Applied Toxicology* 28, n° 5 (juillet 2008) : 561-78.
  28. Environmental Working Group, « Exposures Add Up – Survey Results », *Skin Deep: Cosmetic Safety Database*, juin 2004, [www.cosmeticsdatabase.com/research/exposures.php](http://www.cosmeticsdatabase.com/research/exposures.php).
  29. Calafat, A., « Urinary Concentrations of Triclosan in the U.S. Population: 2003-2004 », *Environmental Health Perspectives* 116, n° 3 (mars 2008) : 303-307.
  30. Gee, RH et al., « Oestrogenic and androgenic activity of triclosan in breast cancer cells », *Journal of Applied Toxicology* 28, n° 1 (janvier 2008) : 78-91.
  31. Commission européenne, *Classification, Labelling and Packaging Regulation, Annex VI, Table 3.2 (septembre 2009)*, Reg. 1272/2008, <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/classification-labelling/>.
  32. Environnement Canada, « Substances de la LIS : persistantes et à toxicité intrinsèque pour l'environnement », Registre environnemental de la LCPE, [www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/subs\\_list/dsl/dslsearch.cfm?critSearch=PI](http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/subs_list/dsl/dslsearch.cfm?critSearch=PI), voir CAS #3380-34-5.
  33. Canosa, P. et al., « Aquatic degradation of triclosan and formation of toxic chlorophenols in presence of low concentrations of free chlorine », *Analytical and Bioanalytical Chemistry* 383, n° 7-8 (décembre 2005) : 119-1126.
  34. « Résolutions adoptées au Conseil général », point 74 (Association médicale canadienne, 2009), [www.cma.ca/resolutions-cg2009](http://www.cma.ca/resolutions-cg2009).
  35. CIRC Groupe 2B – voir *IARC Monographs*, vol. 40 (1986). BHA et BHT ont été regroupés dans le cadre du questionnaire. Bien que le CIRC considère le BHT comme « non classifiable quant à sa carcinogénicité pour les humains » (Groupe 3), le BHT peut favoriser la croissance de tumeurs dans certaines situations – voir Baur, A.K. et al., « The lung tumor promoter, butylated hydroxytoluene (BHT), causes chronic inflammation in promotion-sensitive BALB/cByJ mice but not in promotion-resistant C57BL/6 mice », *Toxicology* 169, n° 1 (décembre 2001) : 1-15.
  36. CIRC Groupe 2A (n-nitrosodiethylamine) – voir *IARC Monographs*, vol. 17 (1978). Pour une discussion sur la potentielle formation de nitrosamines dans les cosmétiques contenant des ingrédients reliés au DEA, voir Epstein, Samuel S., *Toxic Beauty*.

37. CIRC Groupe 1 – voir *IARC Monographs*, vol. 88 [2006].
38. CIRC Groupe 2B – voir *Ibid.*, vol. 71 [1999]. Pour une discussion sur la contamination potentielle des éthoxylates par le 1,4-dioxane, voir Black RE, FJ Hurley et DC Havery, « Occurrence of 1,4-dioxane in cosmetic raw materials and finished cosmetic products ».
39. Union européenne : substance cancérigène de catégorie 2 – voir : Commission européenne, *CLP Reg, Annex VI, Table 3.2*.
40. Le goudron de houille lui-même est reconnu comme cause de cancer chez les humains (CIRC Groupe 1) – voir *IARC Monographs*, vol. suppl 7 [1987]. Il existe une préoccupation concernant l'effet carcinogène potentiel des couleurs, qu'elles soient produites à partir de goudron de houille ou synthétiques. Il a été démontré que la plupart d'entre elles ont causé des cancers lorsqu'elles étaient injectées dans le derme de souris – voir Winter, Ruth, *Dictionary of Cosmetic Ingredients*, 166.
41. European Commission on Endocrine Disruption (ECED) substance prioritaire de catégorie 1 – voir *Enhancing the Endocrine Disrupter Priority List*. BHA et BHT ont été regroupés dans le cadre du questionnaire. Bien que seul le BHA ait fait l'objet d'une classification par rapport à la perturbation endocrinienne, certaines preuves suggèrent que le BHT peut imiter les œstrogènes et empêcher l'expression des hormones sexuelles mâles – voir Wada, H. et al., « In vitro estrogenicity of resin composites », *Journal of Dental Research* 83, n° 3 (mars 2004) : 222-6; Schrader, TJ et GM Cooke, « Examination of selected food additives and organochlorine food contaminants for androgenic activity in vitro », *Toxicological Sciences* 53, n° 2 (février 2000) : 278-88.
42. ECED : substance prioritaire de catégorie 1 – voir *Enhancing the Endocrine Disrupter Priority List*. En raison de leur similitude structurelle, la cyclotétrasiloxane, la cyclopentasiloxane et la cyclohexasiloxane, de même que le mélange cyclométhicone, ont été regroupés dans le cadre du questionnaire.
43. ECED : substance prioritaire de catégorie 1 – voir *Towards the establishment of a priority list of substances for further evaluation of their role in endocrine disruption*.
44. ECED : substance prioritaire de catégorie 1 – voir *Enhancing the Endocrine Disrupter Priority List*.
45. Preuves d'activité œstrogénique et androgénique intrinsèque – voir Gee, RH et al., « Oestrogenic and androgenic activity of triclosan in breast cancer cells ».
46. Union européenne : substance toxique pour la reproduction de catégorie 3 (octaméthylcyclotétrasiloxane) – voir Commission européenne, *CLP Reg, Annex VI, Table 3.2*. En raison de leur similitude structurelle, la cyclotétrasiloxane, la cyclopentasiloxane et la cyclohexasiloxane, de même que le mélange cyclométhicone, ont été regroupés dans le cadre du questionnaire.
47. Union européenne : substance toxique pour la reproduction de catégories 2 et 3 – voir *Ibid.*
48. Preuves d'interférence avec les fonctions reproductrices mâles – voir Darbre PD et PW Harvey, « Paraben esters: review of recent studies of endocrine toxicity, absorption, esterase and human exposure, and discussion of potential human health risks ».
49. Environmental Working Group, « Why this Matters ».
50. *IARC Monographs*, vol. 88 [2006].
51. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, *Regulation on Cosmetic Products of 30 November 2009*, Annex V, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:342:0059:0209:en:PDF>.
52. « Les cosmétiques : La foire aux questions », Santé Canada, [www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/faq-fra.php#terms](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/faq-fra.php#terms).
53. « Lignes directrices à l'intention des fabricants, importateurs et distributeurs de cosmétiques » (Santé Canada, 2005), [www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/indust/cosmet\\_guide/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/indust/cosmet_guide/index-fra.php).
54. « En quoi consiste l'étiquetage des produits? » Société canadienne du cancer, le 9 juin 2010, [www.cancer.ca/Canada-wide/Prevention/Environment%20and%20you/Product%20labelling/What%20is%20product%20labelling.aspx?sc\\_lang=fr-ca](http://www.cancer.ca/Canada-wide/Prevention/Environment%20and%20you/Product%20labelling/What%20is%20product%20labelling.aspx?sc_lang=fr-ca).
55. « Manuel de référence sur les exigences du SIMDUT en vertu de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés » (Santé Canada, 1996), 35, [http://hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/occup-travail/ref\\_man/cpr-rpc\\_5\\_1-fra.php](http://hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/occup-travail/ref_man/cpr-rpc_5_1-fra.php).
56. « Les cosmétiques : La foire aux questions ».
57. « Résolutions adoptées au Conseil général ».
58. Yazdankhah SP, et al, « Triclosan and antimicrobial resistance in bacteria: an overview », *Drug Resistance* 12, n° 2 (été 2006) : 83-90.



Au printemps 2010, la Fondation David Suzuki a invité des Canadiens à tirer leur rideau de douche et à participer à un sondage en ligne sur les ingrédients toxiques contenus dans les cosmétiques. Nous avons demandé aux participants de vérifier si les listes d'ingrédients comportaient 12 groupes de produits chimiques – une douzaine d'ingrédients à éviter qui sont liés à des problèmes de santé et d'environnement, dont le cancer, les maladies reproductives, l'asthme et les allergies graves.

Ce rapport résume les principaux résultats du sondage, souligne les faiblesses du cadre législatif au Canada en matière de produits chimiques toxiques dans les cosmétiques et présente des recommandations en vue de renforcer les lois et réglementations afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.



Fondation  
David  
Suzuki

Fondation David Suzuki  
219-2211 4e Avenue Ouest, Vancouver, C.-B., Canada V6K 4S2  
Tél. 604-732-4228 | Téléc. 604-732-0752

[www.davidsuzuki.org/fr/](http://www.davidsuzuki.org/fr/)